

Département du Loiret
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Puiseaux
Commune
ONDREVILLE-sur-ESSONNE
45390

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Téléphone Fax:
02 38 39 10 66

Secrétariat:
Mardi et vendredi de 17h00 à 18h30

N°02-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE.

Arrêté de circulation –Travaux d'éclairage public

Le MAIRE d'ONDREVILLE-sur-ESSONNE :
Vu les articles 96,97 et 98 du Code des Communes,
Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière,
Vu le Code de la route et notamment les articles R44, 53-2 et 225,
Vu l'Instruction Interministérielle de novembre 1992, relative à la signalisation des routes
(Livre I- 8è partie- signalisation temporaire),
Vu la demande de la Société CITEOS, pour la mise en place de la signalisation durant le chantier
mobile pour les travaux d'éclairage public,

ARRETE

Article 1 : A compter du 18 mars 2024 et pour une durée de 3 mois, la circulation se fera en alternance par la signalisation mise en place par feux temporaires ou panneaux B15/C18, dans les rues ci-dessous:

Voie	Désignation
Allée	de Tous Vents
Chemin	du Moulin de la Groue
Chemin	de la Côte des Prés
Chemin	de la Garenne
Impasse	de la Vendée
Place	des Tilleuls
Route	du Gatinais
Rue	Basse
Rue	de l'Eglise
Rue	du Soleil Levant
Rue	de la Vallée de Fousereau
Rue	du Marais de Chatillon

Article 2 : Les prescriptions du présent arrêté rentreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : La gendarmerie de Puiseaux sera chargée de faire appliquer le présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de Puiseaux,
- L'entreprise CITEOS

Fait à Ondreville sur Essonne, le 08 mars 2024

Le Maire,




Jean-Claude MANGEANT.